



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation
et d'éducation**

Bureau des diplômés de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Emmanuel HEMERY
Tél : 01.49.55.52.24
fax : 01.49.55.40.06

**NOTE DE SERVICE
DGER/SDPOFE/N2008-2145**

Date: 03 décembre 2008

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture
et de la pêche
à

Annule et remplace [DGER/SDPOFE/N2008-2142](#)
du 25/11/2008

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

Date limite de réponse : 15 janvier 2009

Nombre d'annexes : 2

Objet : Modalités de consultation proposées aux équipes pédagogiques

Résumé : Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, il est créé des classes de seconde professionnelle, première année du cursus de préparation en 3 ans du baccalauréat professionnel. Les programmes de formation des secondes professionnelles seront progressivement mis en ligne pour consultation jusqu'au 15 janvier.

Le référentiel rénové de diplôme de la spécialité « travaux paysagers » du baccalauréat professionnel est mis en consultation dans les établissements jusqu'au 9 janvier 2009.

Mots-clés : consultation équipes pédagogiques, voie-professionnelle

Destinataires

Pour exécution :

- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt
- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
- Hauts-commissariats de la République des COM
- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
- Unions nationales fédératives d'établissements privés

Pour information :

- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public
- Administration centrale
- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux
- Inspection de l'enseignement agricole

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de la consultation des équipes pédagogiques sur les groupes de documents suivants :

- 1- les référentiels de formation des nouvelles secondes professionnelles qui seront progressivement mis en ligne jusqu'à la date du 15 décembre 2008.
- 2- le référentiel du diplôme du baccalauréat professionnel rénové du secteur des travaux paysagers, comprenant le référentiel professionnel, le référentiel de certification et le référentiel de formation.

Les documents soumis à la consultation sont accessibles sur le site Chlorofil.fr dans le répertoire certifications.

<http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/renovation-de-la-voie-professionnelle.html>

Ils sont téléchargeables au format PDF lisible avec le logiciel [Acrobat Reader](#).

Les équipes ou les enseignants sont invités à transmettre leurs remarques avant le 15 janvier 2009 :

- soit par courrier électronique aux adresses suivantes selon le type de remarques :

- enseignements généraux de la voie professionnelle rénovée :
consultvp-ens-gene@educagri.fr
- enseignements professionnels de la seconde pro aménagement :
consultsecondeamgt@educagri.fr
- enseignements professionnels de la seconde professionnelle productions animales :
consultsecondeproda@educagri.fr
- enseignements professionnels de la seconde professionnelle productions végétales :
consultsecondeprodv@educagri.fr
- enseignements professionnels de la seconde professionnelle alimentation-transformation :
consultsecondealimt@educagri.fr
- enseignements professionnels de la seconde professionnelle service vente :
consultsecondevente@educagri.fr
- enseignements professionnels du bac pro travaux paysagers TP :
consultbacprotxpays@educagri.fr

- soit par courrier postal (MAP - DGER, SDPOFE - BDET, 1 ter avenue de Lowendal, 75700 PARIS SP 07) au moyen du formulaire présent en annexe dans la note de service.

Les remarques seront ensuite analysées par les différents services de la DGER concernés.

Le sous-directeur des Politiques
de formation et d'éducation

Jacques ANDRIEU

Annexe 1

Formulaire pour la transmission des remarques des équipes pédagogiques

Remarques sur (barrer la mention inutile)

Enseignement général

Enseignement professionnel

Remarques sur (barrer la mention inutile et compléter)

Référentiel : *de la seconde professionnelle « »

* du bac pro du secteur des travaux paysagers

Auteur(s) des remarques (barrer la mention inutile et préciser l'établissement) :

équipes pédagogiques ou

enseignants d'une matière ou

personnel de direction ou

autres personnels

Remarques sur

Présentation et généralités

Module ou groupe de modules (préciser le module ou les modules concernés)

Annexe 2

Descriptif du référentiel de diplôme

La DGER a élaboré une nouvelle méthode d'écriture des référentiels de diplômes afin de faciliter leur évolution et leur appropriation par les différents acteurs. L'arrêté et ses annexes ne comprennent plus que les éléments les plus significatifs du diplôme de façon à leur conférer une certaine permanence dans le temps.

Le référentiel de diplôme est dorénavant constitué de trois parties clairement identifiées et définies :

Le référentiel professionnel

Il résulte d'une démarche d'analyse des emplois et du travail qui permet de dessiner le contour des « emplois types » ciblés par le diplôme à travers la fiche descriptive d'activité.

L'approche par les compétences permet de situer le niveau de maîtrise des activités exigé pour occuper efficacement les emplois ciblés, et de repérer les situations professionnelles significatives, c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence professionnelle.

Le référentiel de certification

Nouvellement introduit, il constitue l'élément le plus innovant du nouveau dispositif de présentation des référentiels de diplôme. Il vise à rendre public l'ensemble des capacités attestées par la délivrance du diplôme.

Il établit la liste structurée des capacités exigées, aussi bien « générales » que « professionnelles », pour l'obtention de la certification visée :

Les capacités professionnelles sont relatives à des actions mises en œuvre dans un cadre professionnel et permettent la maîtrise des situations professionnelles. Les capacités générales sont mobilisées dans d'autres situations de la vie sociale ou citoyenne. Elles sont déterminées à partir du référentiel professionnel et de divers éléments comme le socle commun de connaissances, des objectifs éducatifs rappelés dans les lois cadres relatives à l'éducation, voire d'objectifs de formation propres.

Il précise les modalités d'évaluation retenues.

Le référentiel de formation

Il représente, pour un diplôme donné, la traduction des capacités à évaluer, présentées dans le référentiel de certification, en objectifs de formation.

Il présente l'ensemble des situations de formation en établissement et en milieu professionnel, en face à face (cours, TP, TD...), en stages individuels et collectifs, en activités pluridisciplinaires, en projets...

La rédaction des modules fournit des informations sur les attendus de la formation retenus pour l'atteinte des objectifs.

Des documents complémentaires seront mis à disposition par voie de circulaires, notes de services et/ou d'autres voies comme les plates-formes, afin de compléter ces référentiels et de les actualiser au besoin.

Ces documents d'accompagnement fourniront des spécifications complémentaires aux divers partenaires. Ils sont également nécessaires pour la mise en œuvre des formations et des évaluations. On y trouvera, par exemple : recueil de fiches de compétences, spécifications relatives aux modalités d'évaluation, précisions relatives aux contenus de formation, recommandations pédagogiques...